

DERNIÈRES INFORMATIONS

► L'Ange Fleuri (Le Louroux-Béconnais) :

-La boutique reste fermée pour le moment mais il est maintenant possible de faire un drive sur rendez-vous ou de vous faire livrer à votre domicile (devant votre porte ; livraison gratuite au Louroux-Béconnais). N'hésitez pas à passer commande par téléphone (24h à 48h à l'avance). Contact : 07 64 35 08 37

-1^{er} mai : En brin ou en pot, vous pouvez commander dès maintenant votre muguet par téléphone. Il sera aussi en vente devant le magasin de 9h à 12h30 ou auprès de la boulangerie Martin le vendredi 1^{er} mai.

► Aides aux entreprises - Ouverture du deuxième volet du fonds de solidarité national :

Face à l'urgence économique, l'État et la Région des Pays de la Loire se mobilisent et se coordonnent pour proposer une nouvelle aide financière pouvant aller jusqu'à 5 000€, dans le cadre du Fonds de solidarité national que la Région abonde à hauteur de 25 millions d'euros. L'objectif est d'accompagner les entreprises en difficulté, et notamment les plus fragiles, pour les aider à traverser cette crise sans précédent.

Une aide dédiée aux petites entreprises et aux associations : Sont concernés par cette aide complémentaire : les TPE, indépendants, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprise, associations ; ayant une équipe de 1 à 10 salariés ; réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€ ; ayant bénéficié d'une aide au titre du 1^{er} volet du Fonds de solidarité national.

Pour bénéficier de l'aide complémentaire, deux critères sont à remplir :

-vous êtes dans l'impossibilité de régler vos dettes exigibles et vos charges fixes à 30 jours. Votre solde de trésorerie entre, d'une part, vos actifs disponibles et, d'autre part, vos dettes exigibles dans les trente jours et le montant de vos charges fixes, y compris les loyers commerciaux ou professionnels, dues au titre des mois de mars et avril 2020 est négatif ;

-vous avez effectué, depuis le 1^{er} mars 2020, une demande de prêt de trésorerie d'un montant raisonnable auprès d'une banque dont vous êtes client et celle-ci vous a été refusée ou est restée sans réponse passé un délai de 10 jours.

Modalités d'attribution : Sous réserve de l'instruction de votre dossier par les services de la Région et des crédits disponibles, les modalités d'attribution de cette aide complémentaire sont expliquées dans le tableau >>>>

Pour déposer votre demande : rendez-vous sur le portail des aides de la Région des Pays de la Loire (pensez à vous munir de votre numéro de SIREN et de votre numéro séquentiel unique qui figure sur le mail de notification d'aide au titre du volet 1).

Catégories d'entreprises	Niveau d'aide complémentaire possible
Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos inférieur à 200 000 euros	2 000 €
Pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice	
Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 200 000 euros et pour lesquelles le solde négatif de trésorerie constaté à l'issue de l'instruction est inférieur, en valeur absolue, à 2 000 euros	Au montant de la valeur absolue du solde négatif de trésorerie constaté à l'issue de l'instruction et dans la limite de 3 500 euros
Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 200 000 euros et inférieur à 600 000 euros	
Pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos égal ou supérieur à 600 000 euros.	Au montant de la valeur absolue du solde négatif de trésorerie constaté à l'issue de l'instruction et dans la limite de 5 000 euros

► La mairie organise une opération de conception de masques de protection en tissu sur la commune. Si vous savez coudre et que vous souhaitez participer à la conception de masques, merci de vous faire connaître auprès des élus référents sur votre commune pour le retrait des fournitures :

-La Cornuaille : Loïc Béziers-la-Fosse

l.beziers-lafosse@val-erdre-auxence.fr ou 06 42 43 71 37.

-Le Louroux-Béconnais : Mireille Poilane

m.poilane@val-erdre-auxence.fr ou 02 72 88 15 46.

-Villemoisian : Catherine Fougère

c.fougere@val-erdre-auxence.fr ou 06 83 20 51 22

(uniquement l'après-midi).



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Mardi 28 avril 2020

Pour rester informé en direct des différentes mesures mises en place, rendez-vous sur www.val-erdre-auxence.fr dans la rubrique actualités :

« Coronavirus : mesures pour limiter l'impact de la crise sanitaire »